



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 9888

Texte de la question

M Bernard Lefranc demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui preciser la composition de la commission chargee d'elaborer des propositions sur l'enseignement philosophique. Plus generalement, il lui demande de lui definir la place qu'il entend reserver a cette matiere dans les nouvelles grilles horaires des classes terminales.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus d'enseignement pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions de reflexion ont ete mises en place notamment en philosophie. La commission de philosophie - epistemologie dont l'animation a ete confiee a M Jacques Derrida, professeur a l'ecole pratique des hautes etudes, et a M Jacques Bouveresse, professeur a l'universite de Paris-I, est composee d'universitaires reputes et d'enseignants du secondaire. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par MM Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au College de France, qui doivent veiller a la coherence d'ensemble des diverses propositions qui seront formulees. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte que les hypotheses qu'elles peuvent etre amenees a formuler dans le cadre de leur travail de recherche ne peuvent etre considerees que comme des pistes de reflexion. Elles ne presentent donc aucun caractere officiel et ne prejudent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement par le ministre. En effet, il appartiendra a ce dernier de choisir certaines des suggestions contenues dans les rapports qui lui seront remis par les commissions a l'issue de leurs travaux. Il va de soi que les propositions retenues feront l'objet d'une large consultation notamment aupres des enseignants des disciplines concernees. En tout etat de cause, aucun changement n'interviendra a la rentree de l'annee scolaire 1989-1990.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9888

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 839